

Annexe 5 : Décharge de responsabilité

Cette décharge concerne les usagers en situation de déficience intellectuelle ou psychique. Nous attirons votre attention sur l'importance de ce document qui relève d'une procédure responsable.

Nom et prénom du bénéficiaire au service Pam 91 :

Autorisez-vous le bénéficiaire à se rendre du véhicule à son lieu de destination sans être accompagné du conducteur (H/F) ?

Exemple : le conducteur dépose le bénéficiaire sur son lieu de travail devant le site, l'usager se rend seul(e) jusqu'à son bureau.

Autre exemple : le conducteur (H/F) dépose l'usager à son domicile au pied de l'immeuble, l'usager se rend seul(e) jusqu'à l'appartement.

Oui, j'autorise et comprends que dans ce cas le bénéficiaire sera laissé seul à l'adresse de dépose convenue, au pied du véhicule.

Non, je n'autorise pas. Dans ce cas, la présence d'une tierce personne est obligatoire à la dépose de l'usager. Son absence répétée pourrait entraîner la suspension des transports.

Commentaires :

Je soussigné(e)

assure avoir compris le contenu de cette décharge et l'impact sur les modalités de transport et d'accompagnement du bénéficiaire.

Fait à :

Le :

Signature :